LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION FACE A LA PRESSE

De l'état de la démocratie en général dans notre pays aux rumeurs faisant état de tensions au Sud du pays en passant par des questions comme les révélations faites par voie de presse relatives à l'exonération de taxes au bénéfice d'une société, l'achat d'une voiture blindée par la Présidence de la République, l'interdiction de certains meetings de l'opposition.

Autant d'axes essentiels d'une interview accordée hier en fin de matinée dans la salle de conférence du ministère de la Communication par M. Robert Sagna, à la Télévision, la Radio et notre journal. Nous vous en livrons la teneur.

LIBERTE DE PRESSE

TOUT SAUF LES DERAPAGES

COMPTE-RENDU DE PAPE BOUBACAR SAMB

Le ministre de la Communication s'est longuement appeisant sur certaines infor-mations diffusées par le journal «Sopi-relatives à l'exonderation de taxes accordée à une société et l'achat par la Présidence d'un véhicule blindé. Pour dire que «de plus en plus une certaine presse -pas toute la presse- se comporte comme un véhicule d'informations propres à intoxiquer... Ce o minometorie propres à intoxique... Ce sont souvent des supports à ceux qui ont des comptes à régier en véhiculant de mauvaises ou tausses nouvelles... A son avis, «il faut prendre des garde-fous, Autant la presse doit être libre, autant il faut donner aux citoyens, aux personnes tant physiques que morales, la possibilité d'être prysaques que moraies, la possibilité d'être défendues, de se protéger face aux excès de la presse. Selon M. Sagna, notre système judiciaire doit pouvoir fonctionner au rythme de l'évolution actuelle de la presse nationale. Il faut que la justice puisse réagir rapidement lorsque quelqu'un se sent outragé, calomnié, attaqué ou difsent outragé, calormié, attaque ou ori-ramé». Il est évident que si vous devez attendre deux ans ou trois ans pour qu'un procès de diffamation puisse être vidé c'est décourageant. Il faut éviter que ceux qui sont attaques soient obligés jet recourir à ceux qui les attaquent par des procédés

répréhensibles pour se voir épargnés «Quant aux révélations con-

«Quant aux révétations constatées dans la presse nationale, je ne suis pas le seul à m'en inquiéter. Beaucoup de Sénégulais s'inquiétent de ce que certains journaux, du fait de la libenté de presse, exagérent. C'est bien le mot. Autrement dit, ils diffusent systématiquement des informations tendansystemacquement des informations tendan-cieuses, des nouvelles non vérifiées. Je peux prendre un cas tout récent. Un journal d'opinion, puisqu'il s'aget blein d'un journal de parti, le journal «Sopi» a publié dans ses colonnes une première fois un document officiel relatif à une exonération de taxes accordée à une société, dans l'intention de donner aux Sénégalais une opinion fausse comer aux senegaes une opinion tausse sur cette société ou sur ses personne». Il s'agit, précise-t-il, «d'une exonération ac-cordée dans les règles de l'art, conformé-ment à notre code des investissements. Et cela n'est pas un secret. C'est accessible ceta n'est pas un secret. C'est accessible parce que publé dans le Journal officie alors qu'on a donné à cette information comme si c'était une découvérte essen-tielle, un scandale, un droit particulier conféré à un citoyen. Or à longueur de journée le Code des Investiss

Le même journal a également publié, la photocopie d'une correspondance relative à l'achet d'une volture blindée. Mais en quoi le fait qu'un chef d'Etat puisse acheter une volture blindée est-il anormal ? s'interroge M. Sagna. «C'est une question d'opportunée et de moyen d'autant que le chef de l'Etat n'a pas acheté ce véhicule pour lui-même mais pour ses hôtes. Admetions qu'on repolve un jour ici le Roi d'Arabie qu'on reçoive un jour ici le Roi d'Arable Saoudite ou Arafat per exemple, c'est normal qu'on puisse veiller à sa sécurité...

Les conditions d'accueil de chefs d'Etat ne sont pas toujours les meilleures. Nous de-vons les mettre dans des conditions de sécurité tout à fait correctes. Le véhicule a' neté dans ce cadre. Ce n'est pas un le ni un luxe».



Robert Sagne lors de se confé-nce de press. Le élimitate incompatible vec le dérapage dans le jouissance

INTERDICTION DE MEETINGS.

Par mesure de sécurité publique

Certains meetings de l'opposition ont récemment été interdits par les autorités. Atteinte aux libertés démocratiques? d'interrogations auxquelles le ministre de la Communication a tenté de répondre. A l'en croire, il faut voir dans de telles mesures des impératifs de sécurité publique. Ces meetings divelent se tenir en des leux où la sécurité publique était menade, a-t-il inadcurité* publique d'ait menacée, a-t-il in-diqué, précient qu'il n's jameis été dans l'intention du président de la République de limiter les activités des parts. -La sécurité publique fait que les auto-rités en l'occurrence le ministre de l'inté-

rieur, apprécient l'opportunité d'autori non une manifestation en fonction de l'op-portunité, du contexte et également du lieu où elle doit se dérouler. S'il apparaît que certains endroits peuvent présenter un danger, le ministre de l'Intérieur peut donc interdire la tenue de la manifestation à tel ou tel endroit. Il ne faut pas considérer cela comme des directives ou des mesures nouvelles», précise M. Sagna.

ZIGUINCHOR Rien de particulier ne s'y est passé

Des mesures ont récemment circulé à propos d'une éventuelle proclamation de l'indépendance de la Casamance par les -séparatistes-. Sur celles-cl, le ministre a également fait le point avec nous. M. Sagna précise que le bruit à aussi couru que la Casamance ou tout au moins Ziguinchor était en état de sège. «Pétais sur place et nien de particulier ne s'est passé», fairt la d'une intoxication. Et c'est grave. A bord d'un aixon qui transpotat également des tourises venant de France j'ai constaté qu'un journai yant titré -Ziguinchor en était de siège-avec des photos de soldats en arme, était

nauté. Il existe donc le Conseil des ministres qui le existe donc le Conseil des ministres qui se réunit deux fois par an alors que le troisième organe de la Convention, à savoir le comité des ambassadeurs qui a son siège à Bruxelles se réunit régulièrement pour étudier foutes les questions lées à l'application de la Convention. Ces réunions sont préparées par des comités d'experts dans les différents domaine couverts parla convention : agricole, industriel, coopéra-

attentivement lu... Et vous imaginez l'émoi et la grande préoccupation de ces touristes qui venaient pour la première seu à 27 qui venaient pour la première lois à Zi-guinchor. A leur arrivée, ils ont aperçu sur la piste un groupe de femmes et d'hommes en train de danser. À leur grande surprise. Ce cas concret montre les effets néfastes que peut produire une information non vérifiée et tout le mai qu'on peut faire au pays en cifflusant des informations parfois destinées à la consommation locale. Mais on ne s'imagine pas les effets neffastes que cela peut avoir à l'extérieur. Les journaistes colvent faire attention lorsqu'ils difflusent ce genre de nouvelles puisque la presse est lue et transportée à l'extérieur». Et le ministre de faire remarquer que la plupart des hôtes de Zipunchor était pratiquement vides durant cette période. Des risservations ont été annuiées. Beaucoup de toutes en la company de la company de

DEMOCRATIF

Volonté de renforcerles acquis

A propos de l'état de la démocratie dans A propos de l'état de la démocratie dans notre pays, notamment l'accès de l'opposi-tion aux médiats d'Etat, notamment à l'au-diovisue (Radio et l'élévision), le ministre a fait le commentaire suivant: -c'est déjà un indicateur de voir au Sénégal fleurir autant de journaux de différentes périodicités (quotidien, hebdomadaires, mensuels). C'est aussi un bon indicateur de voir la diversification des opinions à travers ces journaux indépendants ou de parti. Ce paysage reflète bien la volonté des autorités de voir des opinions diverses se manifester. Mais la démocratie n'est pas un exercice facile. Ce n'est pas un e facile. Ce n'est pas un exercice pour des personnes non préparées à la démocratie qui est un moteur du développement et qui existe de chaque secteur le respect des règles du jeu... Cela signifie que lorsqu'on l'apparente à une manifestation libre de l'opinion, celle-ci suppose qu'on respecte un minimum de règles, qu'on se respecte d'abord soi-même et qu'on respecte le

d'accord sol-même et qu'on respecte le voisin, le vija-à-vis-. Le nombre de partis dans notre pays reflète la volonté politique des autorités, du gouvernement de laisser les opinions poli-tiques s'exprimer librement, de laisser les tiques s'exprimer librement, de laiseer les différents courants politiques e'exprimer en toute liberté. C'est en cela qu'au Sénégal, on peut affirmer l'exercice d'un pluralisme politique puisque le payage politique sé-négalais reflète toutes les tendances, toutes les orientations-. Mais, ajoute M. Sagna, «l'exercice de la démocratie à travers la presse peut faire l'objet d'observations. On peut constituer que le nouvelmenner s'exipresse peut faire l'oppet d'observeurs, .v., peut constater que le gouvernement séné-galais a effectivement appliqué sa volonité de libérer la presse et on ne peut pas dire aujourd'hui de la presse nationale qu'elle n'est pas libre. Mais la liberté de presse ne doit pas s'apparenter avec un libertinage, mais la liseas-alter. On ne peut parer de peut parer de la liberté de presse ne doit pas s'apparenter avec un libertinage, mais la laisea-alter. On ne peut parer de r-aller. On ne peut parler de liberté de presse sans insister sur la respon-sabilité. Cela me paraît d'autant plus fonda-mental qu'elle doit contribuer au renforce-ment de la démocratie... La responsabilité de la presse est engagée puisque les éléments qu'elle doit publier doivent être

ant état des récentes dispositions

légales votées par l'Assemblée nationale, le ministre a affirmé qu'il ne s'agit pas d'une restriction des libertés. Ces mesures ont pour objectif de -renforcer la responsabilité des uns et des autres et de leur permettre de contribuer au mieux à la consolidation de

Préoccupation essentielle de plusieurs acteurs du jeu politique et de l'opinion, l'expression plurielle de plusieurs sensibi-lités et la confrontation des idées par le biais ités et la confrontation des idées par le biais des médists, à fait l'Objet d'un commentaire du ministre, tant en ce qui concerne la presse écrite que l'audiovisuel. El le mi-nistre d'indiquer que « la mellieure manière d'asseoir la démocratie c'est de permettre à tous de s'exprimer librement sur la politique du gouvernement, l'actualité nationale ou juntemationale, sur les différents problèmes qui intéressent l'opinion tant nationale qu'in-ternationale. De nouvelles dispositions idqui intéressent l'opinion tant nationale qu'intermatonale. De nouvellec dispositions légistatives réglementent l'accès de l'opposition aux médiats d'Etat. On ne peut douterde la volonté du président de la République,
des autorités sénégalaises de permettre
une manifestation claire de la démocratie
plurielle. Les textes d'application vont préciser dans quel contexte doit se faire cet
accès pour permettre à l'opposition de dire
son mot. Je ne-pense pas qu'on puisse
aujourc'hul parter de restriction en ce qui
concerne la presse écrite. La seule chose à
déplorer c'est le mauvais usage fait de cette
liberté par certains journalistes au point qu'il
faille mettre des garde-lous pour mieux iliberté par certains journalistes au point qu'il taille mettre des garde-fous pour mètes protéger la démocratie, la liberté de presse, la profession de journaliste et le citoyen-Concernant l'audiovisuel (la Fladio et la

Télévision) il 3 apit, alon le ministre, de voi -comment appliquer la loi voité tout récem-ment et dont les modalités vont renforcer tout en le réglementant la coverture par les médiats d'Etat des activités normales conventionnelles ou statutaires des partis-L'élarnissement les des se féries.

Convenionneles ou statutaires des paris-L'élargissement va donc se faire au niveau de l'audiovisuel pour -permettre à une opinion diversifiée et plurielle de s'ex-primer en toute liberté et en toute connais-sance cause-

REUNION A DAKAR DU BUREAU Notre capitale abrite vendredi 12 et samedi 13 janvier, au ministère des Affaires étrangères la réunion du Bureau de l'Assemblée partialre ACPICEE sous la présidence des deux co-présidents qui ont été dus lors du sommet de Versailles du 25 au 29 septembre demier, M. Tindemans, ancien ministre des Affaires étrangères de Belgique et de M. Mamadou Diop, députémaire de Dakar, président de la Communauté urbaine de Dakar. Le Bureau qui va se réunir à Dakar, doit préparer la prochaine réunion de l'Assemblée paritaire ACPICEE qui se tiendra au mois de mars en Papouasie-Nouvelle-Guirde et qui est une des institutions de la Convention de Lomé où se trouvent représentés les parlementaires européens qui siègent déjà au pariement européen et les députés ou représentants des pays de l'Assemblée paritaire Adèputés ou représentants des pays de l'Arique, des Caralbes et du Pacifique.

Une première délégation conduite par notre ambassadeur à Bruseles, M. Failiou Kaine, est arrivée à Dakar, mardi soir pour préparer cette néurion qui se sient au Sénégal pour la première lois. Seront en outre présentes du blavar les voie-présidents ACP-CEE et les membres du co-secrétariat. Notoris que les mémbres du brueau de l'Assemblée paritaire ACP-CEE seront reçus en audience par le président de la République M. Abdou Diouf, le vendredi 12 janvier à 19h.

Outre le côté pariementaire de cette assemblée, la Convention Diouf, le vendredi 12 janvier à 19h.

Outre le côté pariementaire de cette assemblée, la Convention de Lormé U l'arrivée de deux nouveaux actiérents l'attit et la République dominicaire, en attendant que la Namible soil indépendante pour être accuellille au sein de la communauté.

Il existe donc le Conseil des ministres qui se réunit deux fois par an alors que le DE L'ASSEMBLEE PARITAIRE ACP/CEE

Kane constate qu'il y aura inévitablement des répercussions. «L'essentiel c'est de pouvoir gérer ces répercussions dans le cadre des institutions qui existent. En ce qui concerne les pays ACP, nous sommes persuadés que occi peut aider ces pays qui, pour la première fois vont aller vers des régimes de liberté et de démocratie. Mais ce que nous disons, c'est que le court terme ne devrait pas, dans une certaine mesure, gêner les relations traditionnelles terme ne devrait pas, dans une certaine meeure, gêner les relations traditionnelles privilégiées qui ont toujours existé entre la CEE et les ACP et qui remontent pratique-ment à la signature du traité de Rome en passant par la Convention de Yaoundé II, Yaoundé II, Lomé I jusqu'à Lomé IV meinte-nant-; Fame MBAYE

AP Communauté urbaine de

tion régionale, coopération inter-ACP, etc. Signalons que dans les institutions ac-tuelles de la Convention il résiste pas de feunion au niveau des chefs d'Etat. Mais selon l'ambassadeur Falliou Kane, «l'idée a été avancée de convoquer au moins une fois une renontre au sommet des chefs d'Etat pour faire le point à mi-parcours de la Nouveille Convention de Lomé IV qui va churer dix ans». Car, pourauli-il, «dans le monde en bouleversement dans lequel monde en bouleversement dans lequel rencontre au sommet un peu à l'image de ce que nous faisons au niveau de la francophonie, au niveau du Commorwealth. Les Européens le lotte, lous les six mois-au uneau de la CEE, lous les six mois-au uneau de la CEE, lous les six mois-au reau de la CEE, lous les six mois-au reau de la CEE, lous les six mois-sur les conséquences du nouvel engage-ment de l'Europe de l'Oust vers les pays d'Europe de l'Esst, l'ambassadeur Falliou

Ne cherchez pas loin... Une seule adresse, une seule équipe. ARMES DE CHASSE ET DE DÉFENSE. CARTOUCHES TOUS CALIBRES, RÉPARATIONS DE VOS ARMES. chez votre grand fournisseur. UNE EXPERIENCE DE 32 ANS. Allez vite découvrir le Magasin

ARMURERIE - COUTELLERIE

68 bis, Avenue du Pdt Lamine Guèye x Lapérine P. 2510 - Tél. 22.37.31

le soleib | feudi 11 janvier 1990